

PLANNING GARDIEN - ENTRETIEN DES PARTIES COMMUNES

Prestations	Fréquences d'intervention						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
Halls d'entrées et Cabines d'ascenseurs : Balayer et/ou laver les sols des allées	X	X		X	X	TOUR COPROPRIETE	LE MATIN
Halls d'entrées : Enlever les journaux et prospectus, vider les corbeilles à papier	X	X		X	X	TOUR COPROPRIETE	LE MATIN
Les portes d'entrée et miroir des cabines d'ascenseur : Enlèvement des traces de doigts	X	X		X	X	TOUR COPROPRIETE	LE MATIN
Boîtes aux lettres et plaques : Dépoussiérer et essuyer	X	X		X	X	TOUR COPROPRIETE	LE MATIN
Ordures Ménagères : Assurer le service et manipulation	X	X	NETTOYAGE ET DESINFECTION LOCAL VIDE-ORDURES	X	X		LE MATIN
Balayer le trottoir après le passage du service chargé de l'enlèvement des ordures ménagères	X	X	X	X	X		LE MATIN
Nettoyage des espaces verts	X	X	X	X	X		LE MATIN
Remplacement des ampoules électriques grillées	Dès que nécessaire						

En cas de neige, priorité sera donnée au déneigement et salage devant les allées, le nettoyage des allées sera subsidiaire.

Mercredi Matin : Balayage local tri, nettoyage locaux ordures, grilles des bouches d'égouts, rondes, des tâches diverses pouvant être demandées au gardien par le Syndic de copropriété.

Ne sont indiquées que les prestations qui peuvent être légalement effectuées par le gardien, en vertu du contrat de travail ratifié.

ATTENTION : ces tâches peuvent varier de jour en fonction des urgences et suivis liées au travail.

Téléphone gardien : 07 83 80 82 05

HORAIRES DE TRAVAIL DU GARDIEN :

Du lundi au vendredi : de 6h à 13h et 17h à 19h

Le samedi : de 9h30 à 12h

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA PERMANENCE DE LA LOGE:

Du lundi au vendredi : de 18h à 19h

Le samedi : de 11h à 12h

HORAIRES A RESPECTER SCRUPULEUSEMENT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DANS VOTRE APPARTEMENT

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h

Samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanche/jours fériés : de 10h à 12h